

POINT DE VUE DE L'EMPLOYEUR SUR LE RÔLE DES CEE ET LA COLLABORATION EFFICACE

L'objectif du projet "MENTOR CEE: réseautage efficace des mentors des comités d'entreprise européens et renforcement de la collaboration en matière de formation" est de promouvoir la participation des travailleurs dans les entreprises, avec un focus particulier sur la formation et le développement des comités d'entreprise européens (CEE). Il comprend également la reconnaissance des défis des changements dans le monde du travail, notamment dans le contexte des transformations verte et numérique. Il est important de renforcer la participation des travailleurs par une application plus efficace du droit à l'information et à la consultation sur les questions transnationales qui ont un impact sur les affaires. Face aux changements économiques et technologiques actuels, il faut promouvoir le dialogue entre les employeurs et les travailleurs afin de résoudre des problèmes et d'améliorer les conditions de travail, et en même temps de préserver la concurrence et la résilience des entreprises multinationales. Les comités d'entreprise européens sont le forum qui y correspond, en tant que les corps représentants des travailleurs dans les entreprises ou les groupes d'entreprises au niveau de l'Union ayant au moins 1000 travailleurs dans les Etats membres de l'UE et au moins 150 travailleurs dans au moins deux de ces pays.



Du point de vue des employeurs, les CEE mettent en œuvre les principes de participation et de solidarité sociale, ils contribuent à la collaboration efficace et servent à mener un dialogue transparent, constructif et régulier. Leur rôle des corps d'information et des corps des conseillers qui ont obtenu la position d'un partenaire social important leur permet de donner le soutien croissant aux actions des employeurs faisant face aux phénomènes globaux qui décomposent de plus en plus les relations industrielles actuelles en Europe, soit à la globalisation, compétition croissante, transformation de l'économie basée sur les connaissances et les nouvelles technologies, mise en œuvre des restrictions et aux efforts de maintenir la cohésion sociale. Les changements sur le marché intérieur, y inclus les processus de la fusion et de l'acquisition, des fusions transfrontalières, ainsi que les actions communes visant à convenir des activités économiques, demandent d'assurer le développement harmonisé et l'ordre social. Pour cette raison, il est essentiel de donner un rôle correspondant aux CEE afin d'assurer que les travailleurs dans les entreprises au niveau de l'Union n'ont pas seulement le droit à l'information et à la consultation, mais aussi la possibilité de se préparer pour les changements futurs dans le domaine de l'emploi. Il est nécessaire de sensibiliser sur la transformation organisationnelle, requalification et l'adaptation aux nouvelles demandes qui résulteront des transformations verte et numérique. Il faut mettre en œuvre des mesures préventives et responsables afin d'éviter les malentendus et la perte de confiance mutuelle, qui est la base d'un dialogue constructif.



En jouant le rôle d'organes d'information et de consultation, qui ont atteint le statut de partenaires sociaux importants, ils peuvent soutenir de plus en plus l'action des employeurs face aux phénomènes globaux qui contribuent à la décomposition progressive des relations industrielles en Europe, à savoir la mondialisation, la concurrence croissante, la transformation de l'économie fondée sur la connaissance et les nouvelles technologies, la mise en œuvre de contraintes écologiques et les efforts visant à maintenir la cohésion sociale. Les expériences acquises des restructurations des entreprises confirment que les CEE deviennent une institution efficace pour le dialogue et que leurs actions dépassent le cadre juridique, ce qui valide l'entretien de leur potentiel. Pourtant, dans de nombreux cas, les employeurs voient les CEE comme un fardeau et un facteur du retard de la prise des décisions, ce qui décourage les activités et les bonnes relations. Dans une telle situation, les deux parties sont concentrées sur la protection de leurs propres intérêts et elles se voient comme des adversaires, et pas comme des alliés voulant s'engager pour un bien commun. Afin de changer cet avis, il est nécessaire de clarifier que la collaboration pragmatique et créative devrait être améliorée par la professionnalisation des CEE, pour qu'ils deviennent des corps des conseillers, et en même temps pour qu'ils aient le pouvoir concret d'agir. C'est pourquoi c'est un défi de continuer l'éducation systématique des partenaires et de les sensibiliser sur le rôle contemporain de la participation publique réalisée d'une manière transparente, stable et objective.

Pour atteindre ce qui est ci-dessus désigné, il serait utile de réaliser des projets prévus dans le cadre du projet pour le réseautage des mentors qui partageront leurs connaissances, apporteront leurs expertises, contacteront avec la communauté scientifique, populariseront des exemples de bonnes pratiques, organiseront des formations et développeront l'agent conversationnel (chatbot) en tant que le compendium des informations sur le fonctionnement des CEE.